

ARRETE N° 2026-025
PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT

Le Maire de la commune de Baguer-Morvan,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Mme QUEMERAIS Nelly en qualité d'adjointe au maire,

Considérant que, pour la bonne marche des affaires communales, il convient de donner délégation à Mme QUEMERAIS Nelly, 3^{ème} adjointe au maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné à Mme QUEMERAIS Nelly, 3^{ème} adjointe au maire, délégation de fonction sous ma surveillance et ma responsabilité pour l'urbanisme, les bâtiments, la communication et les manifestations.

A ce titre, Mme QUEMERAIS Nelly sera notamment en charge des dossiers et documents relatifs à l'urbanisme et aux bâtiments communaux, du bulletin municipal, de la communication et des manifestations.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Baguer-Morvan,

le 20 mars 2026

Le Maire

Olivier BOURDAIS



Notifié le :

Signature de l'adjointe